

Alexandre von Sivers  
36, rue Général Patton  
1050 Bruxelles

Bruxelles, le 12 juin 1987

Tél. 648.45.30

Monsieur André Debaar  
Président de l'Union des

Artistes

Galerie Agora  
Rue Marché aux Herbes 105 bte

39

1000 Bruxelles

Cher André Debaar,

Je reçois votre circulaire du 11 juin et je me défends mal d'un léger sentiment d'inquiétude - à tort peut-être - quand l'Union s'occupe de questions qui relèvent traditionnellement de la compétence syndicale.

Cette inquiétude, j'en avais déjà fait part à Eric Pradier. Il m'a répondu vertement, quoiqu'amicalement. Mais je reste sur mes positions, jusqu'à preuve du contraire.

A ne pas bien limiter nos territoires respectifs, nous risquons de semer la confusion dans l'esprit de nos membres et dans celui de nos interlocuteurs. Il ne faut pas que nous battions sur les mêmes fronts sans coordonner nos efforts. Rien de plus dommageable à nos intérêts communs, à celui de nos professions que la confusion des rôles et la dispersion des tâches. Vos membres et nos affiliés (qui sont bien souvent les mêmes personnes) ne sauront plus à quels saints se vouer; quant à nos interlocuteurs, ils prendront prétexte d'une action dispersée pour nous mener en bateau.

Dans un esprit de coordination, j'ai envie de vous envoyer notre dossier "chômage". Je n'en ai pas le temps aujourd'hui, mais je vous signale simplement - puisque vous devez rencontrer les représentants du Ministère de l'Emploi et du Travail le 26 - que notre syndicat a rencontré Monsieur BODIN le 9 juin 1983 et que parmi d'autres questions, nous avons abordé celle de la simplification des formalités de pointage. Il nous a dit que la question était à l'étude pour les secteurs du diamant et de la construction (c'est chose faite actuellement) et qu'il n'était pas exclu qu'après une période expérimentale, ces nouvelles modalités puissent s'appliquer à d'autres secteurs.

Quant au questionnaire de Monsieur André Nayer, il me faudra